

ABONNEMENTS

**LES ABONNEMENTS**  
datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
**se paient d'avance.**  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

**LES INSERTIONS**  
sont reçues au  
**Bureau du Journal du Lot**  
et  
**se paient d'avance**  
Annonces... 25 c. à lig  
Réclames... 50 c. —  
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement  
**un bon de poste.**

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 20 Juin 1871

A NOS LECTEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.  
Nous reproduisons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.  
En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.  
Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.  
A. LAYTOU.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 18 juin.

M. Casimir Périer a déposé hier, à l'Assemblée, un rapport sur l'emprunt; l'Assemblée discutera mardi. On assure, de source certaine, qu'une émission de l'emprunt aura lieu le 26 juin, si la loi est votée.

La nouvelle publiée par la *Vérité*, que les élections étaient ajournées au 10 juillet, est dénuée de fondement.

Le bruit que M. Victor Lefranc ira en Angleterre pour la dénonciation du traité de commerce, est également faux.

Londres, 18 juin.

Napoléon III et l'impératrice Eugénie ont rendu visite jeudi au prince et à la princesse de Galles.

Londres, 18 juin.

Une lettre de M. Clément Duvernois, publiée par l'*International*, corrobore les bruits qui prônaient à l'ancien ministre du commerce l'intention de poser sa candidature dans les élections actuelles.

Voici comment se termine cette lettre :  
..... Quant à moi, qui ne suis pas exilé, et qui ne veux pas être émigré, je rentre en France. Pendant la guerre contre l'étranger, l'intolérance des hommes qui dominaient la France me fermait la porte de mon pays. Pendant la guerre civile, l'abstention était un devoir. Aujourd'hui que l'heure des luttes est venue, je vais user de mes droits de citoyen.

Versailles, 18 juin, midi 45.

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. de Bourgoing au poste de ministre de France à la Haye.

Le *Journal officiel* publie un article constatant que, depuis le commencement de la guerre, une partie de la presse anglaise s'est fait remarquer par sa violence systématique; il dit que les injures et les calomnies ont été poussées si loin, qu'il a été facile de deviner la source où ces feuilles ont puisé leurs tristes inspirations.

Après la signature de la paix, leur rage s'est tournée contre le gouvernement de Versailles. Ces journaux ont excusé les crimes de la Commune et invectivé nos soldats. Ils prennent pour mot d'ordre de prétendues exécutions sommaires qui, disent-ils, se font maintenant. Ils osent imprimer qu'à l'heure où nous écrivons on fusille des prisonniers à Versailles et on assassine des femmes sur la place Vendôme, après les avoir déshonorées.

Le même journal ajoute : « Nous infligeons à ces misérables calomnies la punition de les faire connaître à la face de l'Europe. » Il stigmatise la froide et lâche perversité des écrivains qui gagnent leur honteux salaire en publiant d'infâmes inventions contre un gouvernement allié.

L'organe officiel cite une lettre publiée dans le *Morning-Post* du 12 juin et il ajoute qu'il ignore quelles personnalités représentent les signataires de l'article et qu'ils servent seulement de prétexte aux actions les plus basses qui puissent être commises. Le mépris public, ajoute-t-il en fera justice.

Notes parlementaires

Une commission de trente membres va être nommée par l'Assemblée nationale, pour examiner les actes de la Délégation de Tours et de Bordeaux, au triple point de vue civil, militaire et financier. Elle se fera communiquer les rapports et procès-verbaux des diverses commissions d'enquête déjà nommées par l'Assemblée nationale et aura pleins pouvoirs pour recueillir tous les témoignages et prendre connaissance de tous les documents propres à éclairer son jugement.

M. le ministre des affaires étrangères n'a pu se rendre vendredi à la Chambre, dit la *Patrie*; il a été retenu une grande partie de l'après-midi par le nonce du Pape, avec lequel il a eu un assez long entretien relativement aux intérêts du Saint-Siège en Orient.

On s'attend au ministère des affaires étrangères, à lire prochainement dans l'*Officiel* la nomination de M. Jules Favre aux fonctions de procureur général près la cour de cassation; ce changement de ministre serait accompagné de celui du directeur de la politique, M. Desprez, qui quitterait définitivement le ministère pour occuper une haute position dans le nouveau conseil d'Etat.

La question du droit de grâce a été tranchée : la Chambre l'a délégué à M. Thiers, sous la réserve que le chef du pouvoir exécutif devra se mettre d'accord avec une commission parlementaire spéciale.

Enfin le rapport de M. Casimir Perrier sur l'emprunt est déposé. Ainsi que nous l'avions annoncé, cet emprunt est réduit à deux milliards.

La discussion a lieu aujourd'hui, mardi.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 juin.

Discours du général Trochu.

(Suite.)

Le général Trochu reprenant son récit, dit que le plan était de sortir par Chatou et de porter à Rouen le centre des opérations. Cette idée était due au général Ducrot. Il télégraphia à M. Gambetta,

le 28 octobre, disant que les armées modernes ne s'improvisent pas. Nos soldats ne peuvent pas aborder l'ennemi en rase campagne; il faut défendre des localités ouvertes comme Châteaudun.

Le général Trochu constate que jamais il n'a appelé l'armée de la Loire au secours de Paris, ne la croyant pas préparée pour cela.

Il existait aussi un plan pour ravitailler Paris par une flottille venant de Rouen.

Le général Trochu constate que M. Gambetta n'a malheureusement jamais tenu compte de son plan.

Trochu télégraphia à Gambetta, le 10 novembre, qu'il devait sortir dans la direction annoncée, du 15 au 18 octobre. La victoire de Coulmiers fit changer ce plan.

Trochu dit sa pensée sur Gambetta. Il rend justice à son ardent patriotisme, mais il lui reproche d'avoir subordonné l'intérêt du pays à un intérêt de parti.

Gambetta était dominé par la fatale illusion que des foules réunies peuvent combattre des armées permanentes. Ce n'était même pas vrais sous la première république; aujourd'hui les armées des nations ne peuvent pas combattre l'arsenal des nations.

Après la victoire de Coulmiers, l'opinion publique voulut qu'on sortît pour aller rejoindre l'armée de la Loire. Gambetta somma Trochu dans ce sens. Ce fut un véritable vertige; il fallut renoncer à la sortie vers Rouen dont la réalisation était prochaine et transporter tous les efforts et les canons vers la Marne.

Trochu rend hommage à la bravoure du général Ducrot. (Applaudissement.) Il rappelle les noms des généraux morts dans la bataille du 30 novembre et 2 décembre. Il rend hommage aux efforts des généraux Chanzy, Faidherbe, Bourbaki qui firent tout ce qui était possible avec des armées improvisées.

Trochu regrette que l'ennemi ne lui opposât jamais que de l'artillerie; il espérait que s'il lui opposait de l'infanterie il le battrait. C'était pour déterminer les Prussiens à montrer leur infanterie qu'il tenta la bataille du 21 décembre; l'ennemi continua à ne combattre qu'avec l'artillerie. Le froid extrême fit cesser les opérations.

Trochu constate que les Prussiens, contrairement aux usages des nations civilisées, commencèrent le bombardement sans avis préalable, visant surtout les hôpitaux et les asiles. Il flétrit ce bombardement.

Mais la famine pressait. Il constate que la population ouvrière souffrait moins pendant le siège que la classe moyenne.

Trochu, voulant tenter un dernier effort, livra la bataille du 19 janvier. Il constate le courage de la garde nationale, mais un désordre dangereux régnait parmi elle. Il croit que la moitié de nos morts du 19 janvier furent tués par la garde nationale. Voilà pourquoi il résista si longtemps avant de conduire les gardes nationaux au combat.

Trochu expose pourquoi il se retira finalement. Les autres membres du gouvernement avaient cherché en dehors de lui un chef militaire. Les maires de Paris l'invitèrent certainement à donner sa démission. La position n'était pas tenable, il ne voulut jamais donner sa démission, pensant que ce serait une lâcheté, mais il se retira étant destitué par le gouvernement.

Trochu constate les difficultés du gouvernement dans Paris lorsque la sanction et la force manquaient au droit.

Pendant quatre mois et demi, il lutta sans armes contre la démagogie armée, et évita la lutte que M. de Bismark appelait et activait. Il dit que le second siège de Paris est l'explication et la justification du premier.

Trochu raconte la formation de la garde nationale de Paris, dans laquelle figuraient 25 mille repris de justice et six mille sectaires; donc, les mauvaises passions étaient en minorité, mais l'absence de discipline, l'oubli du travail, l'ivrognerie, amenèrent une profonde démoralisation.

La garde nationale fut ensuite rendue orgueilleuse par les éloges outrés dont elle fut l'objet : « Vous

avez vu le képi de Victor Hugo, ajoute Trochu, que symbolisait cette situation. »

Trochu, répondant à une interruption de M. Louis Blanc, dit que ce dernier, pendant le siège, mit le gouverneur de Paris sur une sellette difficile.

Trochu parle de l'affaire du 31 octobre. Il constate que les insurgés, alors, étaient tous armés de carabines Remington qui n'existaient pas dans Paris; il ignore encore d'où elles leur venaient.

Trochu explique pourquoi les meneurs ne furent pas arrêtés; on n'avait pas la force venant du dehors pour sanctionner le droit.

Il constate que les sectaires, obéissant à un mot d'ordre venant du dehors, avaient pour mission de prolonger la guerre à outrance, mais de se garder de combattre les Prussiens. Ils devaient réunir des armes, des munitions. C'est pourquoi Clément Thomas les poursuivait, les dévoila. Ils s'en sont vengés en l'assassinant.

Le général Trochu conclut en cherchant les causes de nos désastres militaires; il dit que les hommes et les choses du 4 septembre n'étaient que la résultante obligée de nos défaites antérieures. Ce n'est pas la date du 4 septembre qui doit rester exécrée, mais la date de la déclaration de guerre qui a été faite par orgueil, sans préparation et sans alliances.

M. Louis Blanc proteste énergiquement contre l'accusation d'avoir créé pendant le siège des embarras au gouvernement. Il raconte que, dans la matinée du 31 octobre, il dissuada les auteurs du mouvement, leur disant qu'ils seraient de mauvais citoyens s'ils persistaient.

Le général Trochu répond qu'il n'a pas entendu parler de connivence de M. Louis Blanc avec les sectaires, mais M. Louis Blanc lui a créé des difficultés en propageant des idées fausses sur la défense.

Le général Chanzy fait l'éloge du gouvernement de Tours et de Bordeaux qui créa les armées de province auxquelles les Prussiens ont rendu justice.

Ce gouvernement pécha par la direction générale des opérations, car il faut être du métier pour diriger les affaires militaires.

Le général Chanzy regrette qu'on n'ait pas rendu justice aux armées de province.

La Chambre adopte les résolutions de la Commission.

Séance du 16 juin.

L'Assemblée a procédé à la deuxième délibération de la proposition de M. Lefèvre-Pontalis (Amédée), tendant à la nomination d'une commission pour réviser les décrets législatifs du gouvernement du 4 septembre. Pendant cette discussion, l'incident suivant s'est élevé :

**M. de Valon.** J'apporte à l'appui de la proposition de M. Lefèvre-Pontalis, non pas des considérations, mais des renseignements; en les apportant, je cède à un mouvement irrésistible de ma conscience et aux conseils de plusieurs de mes collègues. Le Gouvernement du 4 septembre devait-il être nécessairement législateur? A-t-il voulu l'être ou n'a-t-il pu faire autrement? A-t-il fait tous ces efforts pour réunir une Assemblée, lui qui a envoyé Gambetta en province pour s'y opposer? (Interruptions.)  
Une voix. L'enquête le dira!

**M. de Valon.** Je m'en rapporterais à l'enquête si le général Trochu n'avait fait une déclaration formelle sur ce point. (Interruptions.) Il a pris la défense du Gouvernement et il a dit que, pour la réunion d'une Assemblée, le Gouvernement s'était trouvé sous la pression d'une situation dont la violence était supérieure à sa volonté. Il a déclaré qu'à la Haute-Maison, M. de Bismark avait signifié à M. Jules Favre qu'il ne ferait la paix que moyennant l'Alsace, une partie de la Lorraine, Metz, Châteaun-Salins et Soissons. Or, cette déclaration s'est heurtée en moi à une déclaration non moins formelle et absolument contraire de M. Jules Favre.

C'était le 17 février, à Bordeaux, l'Assemblée, sous l'impression très-vive de la protestation de M Keller contre la cession de l'Alsace et de la Lorraine, discutait dans les bureaux; M. Jules Favre a dit, et les



paroles prononcées dans un bureau appartiennent à la France entière (Mouvements divers), je les répéterai avec d'autant moins d'hésitation que j'ai averti M. Jules Favre et M. le général Trochu, et que je suis autorisé par eux à parler. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien ! dans le 8<sup>e</sup> bureau, M. Jules Favre, tout en rendant hommage au sentiment patriotique qui avait inspiré la protestation de M. Keller, exprimait un profond regret du caractère qu'on y avait attaché, et il disait que cette manifestation était prématurée, parce que le 17 février la Prusse n'avait pas encore fait connaître l'intention de demander l'Alsace et la Lorraine, et qu'il était possible qu'elle se contentât d'une simple neutralisation (Bruits divers.)

**M. J. Ferry.** Comment voulez-vous que M. Jules Favre réponde ? Il n'est pas là.

**M. de Valon.** Depuis deux jours, je l'attends en vain, et M. le général Trochu n'est pas là non plus. Il y a sur ces bancs des membres du Gouvernement du 4 septembre qui pourront répondre. (A la question !)

La déclaration de M. Jules Favre était d'autant plus formelle qu'elle devait être la base d'un ordre du jour destiné à l'Assemblée, par conséquent au pays, et que M. de Bismark devait connaître. (Bruit à gauche.) Elle consistait à dire, non-seulement que jusqu'à ce moment, 17 février, la Prusse n'avait pas exigé l'Alsace et la Lorraine, mais encore qu'à Ferrières, M. de Bismark avait proposé de faire la paix, non pas moyennant la cession de l'Alsace et de la Lorraine, mais moyennant la cession de Strasbourg et de sa banlieue. (Mouvements divers. — Aux voix !)

**M. Emmanuel Arago.** A propos de tout, que cela ait ou non trait au Gouvernement de la défense nationale, il est devenu de mode de ne pas laisser une séance sans récriminer contre ce Gouvernement. C'est un moyen certain d'obtenir des applaudissements d'un certain côté de l'Assemblée. (Approbation à gauche. — Dénégations à droite.)

Nous ne voulons pas nous prêter à cette tactique. (Bruit.) Nous ne voulons pas, chaque jour fournir des explications comme des accusés qui se défendent. On a demandé une enquête sur les actes du Gouvernement de la défense. Peut-être n'a-t-on pas oublié qu'à l'instant où cette demande se produisait, je me suis levé pour réclamer l'urgence. C'était dire catégoriquement que nous désirions, plus que tout autre, — nous qui avons fait partie de ce Gouvernement, — que la lumière soit faite sur tous nos actes.

**M. le général Trochu.** Je n'ai qu'un mot à dire, — J'étais absent quand l'incident s'est produit, — mais j'ai été informé. Je déclare que mon exposé des efforts que le Gouvernement de Paris a faits à la Haute-Maison et à Ferrières est extrait du *Journal officiel*, — je ne sais rien de plus, — j'ai répété ce que contenait le *Journal officiel*.

**M. Eugène Pelletan.** Je veux ajouter un fait au témoignage de M. le général Trochu. M. de Valon a dit que jusqu'au 17 février M. de Bismark n'avait pas revendiqué la cession de l'Alsace et de la Lorraine.

**M. de Valon.** Ce n'est pas moi, c'est M. Jules Favre qui l'a dit.

**M. Eugène Pelletan.** Eh bien, il y a une chose qu'on ne pourra pas démentir : c'est la parole de M. de Bismark lui-même. Or, lorsque M. Jules Favre a publié son rapport sur l'entrevue de Ferrières, M. de Bismark en a reconnu la parfaite exactitude. Voilà qui dément l'anecdote portée à la tribune. (Applaudissements.)

Ensuite est venue la discussion sur la proposition de MM. Haentjens, Pagès Duport et autres députés, ayant pour objet la nomination d'une commission de trente membres, à l'effet de rechercher les causes de l'insurrection de Paris.

**M. Steinheil.** Nous sommes conservateurs et anti-révolutionnaires, quand notre parti est au pouvoir ; quand notre parti n'est pas au pouvoir, nous combattons d'abord par les voies légales, par la parole, par la plume, par le scrutin ; mais ensuite notre patience se lasse et nous descendons dans la rue.

C'est par l'esprit révolutionnaire qu'on peut expliquer comment l'insurrection du 18 mars a trouvé si facilement de l'écho dans une grande partie de la population parisienne.

Eh bien, messieurs, puisqu'il est incontestable que, dans une certaine mesure, tous les partis sont imbus de l'esprit d'insurrection, tous les partis sont coupables.

L'insurrection de Paris est sociale, plutôt que politique ; il me faut, par conséquent, aborder l'examen de la question sociale. Cette question est capitale au dix-neuvième siècle, et si notre civilisation ne la résout pas, elle périra pour faire place à une civilisation meilleure.

J'ai souvent constaté avec douleur qu'il existe dans la société du dix-neuvième siècle et particulièrement dans la société française, un véritable abîme entre la religion d'une part, et la société civile de l'autre. La même chose n'existe au même degré chez aucun autre peuple. Sans parler ici de l'Allemagne, comment ce fait-il qu'en Angleterre, où la question sociale existe assurément comme chez nous, où la plus extrême opulence se rencontre à côté de la plus extrême misère, on parvienne à surmonter les difficultés d'un pareil antagonisme ? C'est qu'il existe en Angleterre un esprit religieux plus vigoureux que chez nous. (C'est vrai !)

Comment l'Amérique, quoique si souvent agitée à la surface, comment l'Amérique, avec ses éléments d'émancipation turbulents, et parfois démoralisés, conserve-t-elle aussi le calme et le repos ? Elle le doit à un esprit religieux plus puissant que chez nous. N'est-il donc pas possible de réaliser chez nous le même bien ?

Cette Assemblée n'est pas un concile, et vous ne devez voir la question que sous le rapport politique et au point de vue des questions sociales. Eh bien, je me suis souvent demandé si l'indépendance complète et réciproque qui existe en Amérique entre l'Eglise et l'Etat n'était pas pour beaucoup dans les avantages que je signale, et si elle ne serait pas parminous un moyen puissant de raviver l'esprit religieux. (Mouvements divers.)

Ce n'est pas à l'Etat à dire à l'Eglise : Nous sommes unis, rompons le lien d'union. C'est à l'Eglise elle-même de dire : Reprenons chacun notre indépendance.

Messieurs, pour terminer, laissez-moi vous dire cette parole que le chef d'un grand peuple, au moment d'abandonner la direction à son successeur lui adressait :

« Médite jour et nuit les paroles de ce livre, pour avoir soin d'agir d'après tout ce qui y est enseigné, car alors tu trouveras sur ta route réussite et succès. Je t'ai donné cet ordre. Aie courage et fermeté : ne prends ni alarme ni épouvante, car tu as ton Dieu avec toi à tous les pas que tu feras. »

Ces paroles ont été dites par Moïse à Josué il y a quatre mille ans. (On rit.)

Encore un mot, messieurs, et j'ai fini. (Parlez ! parlez !)

Nous avons, nous aussi, à remplir une mission qui ressemble, à certains égards, à la grande tâche de Moïse et de Josué. (Oui ! oui !)

**M. Pagès Duport.** Remplissons-la aussi bien !

**M. Steinheil.** Nous avons à conduire le peuple hors de la maison de servitude, et à l'introduire dans la terre promise de la liberté, de la justice et de la paix. (Très-bien ! très-bien !)

**M. de Meaux.** — Je suis exposé à me rencontrer, à beaucoup d'égards, avec l'honorable M. Steinheil et je prie l'Assemblée de vouloir bien s'en consoler, parce que peut-être n'est-il pas superflu de constater quel accord peut se faire sur les grandes questions sociales dans les partis les plus divers, entre hommes de bonne foi et de bonne volonté. (Nombreuses marques d'assentiment.)

**M. Pagès Duport.** Sur les questions religieuses aussi.

**M. le vicomte de Meaux.** Je ne suivrai pas d'ailleurs l'honorable M. Steinheil dans toutes les parties de son discours. Je constate seulement que, lorsqu'il a parlé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il l'a demandée dans l'intérêt même de la religion, et j'ai entendu avec un véritable bonheur nos honorables collègues de la gauche applaudir à sa sollicitude religieuse. (Sourires approbatifs à droite.)

Il est donc bien convenu que lorsque nos honorables collègues de la gauche nous proposeront, à tort ou à raison, ce que nous nous réservons de discuter lorsqu'ils nous proposeront la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce sera pour le plus grand bien de la religion et parce qu'ils trouvent que la France n'est pas assez chrétienne. (Approbation à droite.)

**M. Haentjens.** Bien que mon nom se trouve en tête d'une proposition signée de 60 de mes collègues. C'est en mon nom personnel que je viens parler.

On a dit que nous ne faisons pas de la conciliation ; c'est vrai, je crois qu'après les crimes commis à Paris, toute conciliation serait un crime de lèse-nation. Il faut savoir les causes de ces crimes, et lutter contre ceux qui cherchent à les reproduire.

A moi personnellement, on m'a dit : Vous êtes imprudent. Vous allez amener de nouvelles attaques contre le parti auquel vous appartenez. Je ne suis ni imprudent, ni malavisé. Je sais que jusqu'à ce que l'histoire nous juge, nous devons subir des attaques. Nous les supporterons avec patience. (Bruit à gauche.)

Je ne pouvais pas m'empêcher de m'étonner lorsque je voyais l'honorable M. Arago, attaqué au point de vue politique seulement, s'émouvoir à un tel degré, alors que son parti, depuis cinquante ans, n'a cessé d'attaquer, et de la façon la plus violente, tous les partis monarchiques qui sont arrivés au pouvoir. (Nouvelles réclamations à gauche.)

**M. Pagès Duport.** C'est parfaitement vrai !

**Un membre.** Ce parti n'a pas fait le 2 décembre 1852 !

**M. Haentjens.** Vous n'avez pas attaqué seulement le gouvernement de 1852 ; vous avez attaqué aussi le gouvernement de la Restauration et le gouvernement de 1830, et vous les avez attaqués au moins aussi violemment que l'Empire. (Interruption à gauche.)

En examinant l'histoire, nous y trouvons une grande leçon de patience. Nous y voyons avec quel acharnement a été attaqué le gouvernement de la Restauration quand on l'a renversé en 1830. Nous nous rappelons encore les infortunés ministres de ce gouvernement, poursuivis par les cris de la démagogie de Paris, qui demandait leur tête au Luxembourg. (C'est vrai ! C'est vrai ! — Très-bien !)

Lorsque nos souvenirs se rapportent sur ces faits, nous nous consolons, car nous voyons aujourd'hui six ministres du gouvernement précédent, assis sur ces bancs ; six hommes qui jouissent à un tel degré de la considération publique que, ni dans cette enceinte ni dehors, personne n'oserait les attaquer.

■ Oui, messieurs, nous pouvons attendre patiem-

ment le jugement de l'histoire. Et si je pouvais mes investigations plus loin : le gouvernement de 1830 a-t-il été assez attaqué, assez odieusement injurié ?

Le parti révolutionnaire, lorsqu'une monarchie a duré douze ou quinze ans, ne manque jamais de lui imputer les fautes les plus graves dans sa politique étrangère. (Nouvelle interruption à gauche.)

Je vous en prie, messieurs, laissez-moi continuer ; vous qui parlez sans cesse de liberté, laissez-moi la liberté de la tribune.

**M. Galloni d'Istria.** Ils ne veulent d'aucune sorte de liberté ; ils ne veulent que la dictature.

**M. Haentjens.** Si l'Internationale a joué un rôle dans cette insurrection, je veux qu'on le sache ; si c'est le parti révolutionnaire qui, depuis cinquante et soixante ans ne cesse, d'une façon inconsciente, je le reconnais, d'encourager la démagogie, je veux qu'on le sache ; je veux qu'on sache si le parti révolutionnaire a eu indirectement la main dans toutes les émeutes, aussi bien dans celles de mai et d'avril que dans celle de 1834 et dans celle de juin 1848. Si on trouve là sa main inconsciente, je le veux bien.

**Sur divers bancs.** Non ! non ! Pas inconsciente !

**M. Pagès Duport.** Il savait bien ce qu'il faisait.

**M. Galloni d'Istria.** Une main consciente et préméditée.

**M. Haentjens.** Il ne me convient point d'attaquer les intentions même du parti révolutionnaire. Je sais que lorsque par des attaques incessantes au gouvernement de 1830, il a amené la révolution de 1848, il a fait un grand mal, et il a préparé, comme corollaire, les journées de juin 1848. (Mouvements en sens divers.)

On a dit : C'est le gouvernement précédent qui est seul coupable de la guerre.

Croyez-vous, messieurs, que lorsque le représentant autorisé de notre diplomatie est venu tenir ce langage au prince de Bismark, il n'a pas dû sourire de son rictus le plus méphistophélique en entendant cette déclaration ? (On rit.) Croyez-vous que le grand chancelier, qui tient plus à passer pour un habile homme d'affaires que pour un habile diplomate, croyez-vous qu'il ne se soit pas dit : « Mais cette déclaration-là doit nous valoir quelques centaines de millions de plus ! » (Réclamations diverses.)

**M. Audren de Kerdel.** Pourquoi avez-vous voté la guerre ?

**M. Haentjens.** Voilà, messieurs, pourquoi chaque fois que j'ai entendu faire cette déclaration, ici, à cette tribune et par notre diplomatie, j'en ai éprouvé un profond et vif chagrin. Je dois dire que je conserve au prince de Bismark les sentiments de l'animadversion la plus complète.

Il y a deux ans, à la tribune, je disais que c'était le fléau de l'Europe. Messieurs, je me trompais de mot, c'était le fléau de la France qu'il fallait dire.

**M. Pagès Duport.** On peut dire le fléau de la France et de l'Europe.

Après un discours de M. Delpit, rapporteur, M. Tolain a essayé de défendre la *Société Internationale*. Il a dit que la section française ne partageait pas les opinions des sections étrangères qui viennent de glorifier les abominations de la Commune et l'incendie de Paris. Mais il a constaté cependant que lui-même était en désaccord avec la section française.

Finalement, l'Assemblée a voté, à une grande majorité, la proposition de MM. Haentjens, Pagès-Duport et autres membres.

Séance du 17 juin.

**M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères,** Messieurs, je regrette de n'avoir pu assister à la séance d'hier ; j'aurais immédiatement répondu à une question qui a été portée à la tribune par un de nos collègues, et peut-être l'aurais-je prévenue. A Dieu ne plaise que je pense qu'il ait profité de mon absence pour la poser ! mais il est incontestable qu'il ne s'est pas souvenu de la conversation qui devait le lui interdire.

Il s'agissait de porter à la tribune un entretien qui avait eu lieu dans un bureau. Est-ce là un bon précédent ? (Non ! non !) Telle n'est pas mon opinion ; il est certain que les paroles qui sont prononcées dans les bureaux, les communications qui y sont faites, le sont toutes par suite de cette convention tacite qu'elles ne seront pas reproduites en public sans l'aveu des membres. (C'est vrai !) Je ne dirai pas cette règle, mais cette tradition.

Je ne nie pas qu'à Bordeaux, dans un bureau, le 13 février dernier, je ne sois entré dans certains détails relatifs à la paix. Ce que j'affirme, c'est que ces détails étaient en dehors de ceux que j'avais fait connaître officiellement. On me fait regretter d'être sorti d'une réserve absolue. L'émotion du moment sera mon excuse.

Ceci entendu, je dis qu'il y a dans les paroles de M. de Valon une erreur involontaire qui serait sans intérêt si elle ne pouvait faire croire qu'au moment du fait dont il a parlé certaines conditions de paix auraient été possibles et qu'elles auraient été refusées. C'est pour ne pas laisser subsister de confusion à cet égard qu'à une séance précédente, après une première apparition de M. de Valon à la tribune pour faire à l'Assemblée la même communication, je lui ai déclaré, dans une conversation particulière, que je ne l'y autorisais pas. Je ne devais pas croire

qu'elle serait néanmoins portée à la tribune.

Ces réserves faites, voici la rectification que j'ai à présenter.

Lorsque le 18 septembre, je me suis rendu, non à Ferrières, mais à Meaux, où je comptais rencontrer M. de Bismark, une conversation s'engagea immédiatement entre nous, dans le vieux château de la Haute-Maison ; je n'avais aucune intention de traiter de la paix.

On nous a souvent reproché d'avoir usurpé le pouvoir le 4 septembre, on nous a appelé des dictateurs : lorsque le moment sera venu, il me sera facile de réduire à néant ces accusations. (Rumeurs à droite.)

Je me bornerai aujourd'hui à dire qu'un de nos plus ardents désirs était alors de réunir dans le plus bref délai possible une assemblée, afin de remettre entre ses mains, seules légitimes, le pouvoir que nous n'avions pas été libres de repousser. (Très-bien ! très-bien !)

Je n'avais pas d'autre dessein le 18 septembre. Je ne pouvais songer à traiter de la paix, je n'avais pas qualité pour le faire, et ma première parole le fit comprendre à M. de Bismark. Reportez-vous au récit que j'ai fait dans un document officiel et vous verrez que je n'ai dissimulé en rien le caractère essentiellement précaire de l'autorité du gouvernement. Je venais chercher, non pas une ratification de nos pouvoirs, jamais pareille préoccupation n'est entrée dans nos esprits... (Bruit à droite.)

Messieurs, je parle comme un honnête homme, et dans les circonstances cruelles que j'ai traversées, j'ai constamment oublié mon intérêt personnel pour ne me souvenir que de la patrie. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Je voulais que, par un accord avec M. de Bismark, une Assemblée pût se réunir et délibérer sur la question immense de savoir s'il fallait continuer la guerre ou entrer en négociation. Si, dans le cours de cet entretien, j'ai cherché à pressentir quelles pourraient être les conditions de paix, dont l'Assemblée serait saisie, ce désir n'avait rien de commun avec l'objet que je poursuivais.

Aussi, dès les premiers mots, M. de Bismark m'écarta de ce terrain en me disant : Vous avez publié une circulaire qui rend toute conversation entre nous inutile, en déclarant qu'il ne serait cédé aucune parcelle du territoire. C'est alors qu'incidemment M. de Bismark fut amené à me faire connaître les conditions qui lui paraissaient pouvoir être posées par l'Allemagne à la France. Après deux heures de conversation, nous séparâmes, M. de Bismark m'ayant absolument refusé d'accorder l'armistice nécessaire pour la convocation d'une assemblée. Aussi, ce ne fut pas sans un profond découragement que je demandai à M. de Bismark la permission de revenir continuer notre conversation à Ferrières.

Dans notre second entretien, M. de Bismark revint sur son premier refus. Il avait compris que la convocation d'une Assemblée était indispensable, je ne dis pas pour la cessation de la guerre, mais pour que la question pût être examinée. Il consentit donc à un armistice, mais vous savez à quelles conditions ! Si ces conditions eussent été moins dures, j'eusse conseillé au Gouvernement de les accepter, tant il me paraissait important de sortir de la situation où nous nous trouvions et d'obtenir enfin la sanction qui nous manquait.

Mais, messieurs, reportez-vous à l'époque à laquelle je fais allusion. Nos désastres étaient grands, sans doute, mais nos espérances n'étaient pas complètement abattues, et le cœur du pays, qui palpait encore, laissait deviner des résolutions héroïques. Demander un armistice à la condition de rendre Strasbourg, Strasbourg dont la glorieuse résistance faisait l'orgueil de la France entière, et surtout condamner sa garnison à l'humiliation de la servitude militaire, je ne m'en suis pas senti le courage. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Je revins à Paris et je rapportai au Gouvernement tout ce qui s'était passé, tout ce que j'avais fait un peu contre son gré. Il serait inopportun d'entrer dans plus de détails.

Voilà exactement la vérité. Dans le 13<sup>e</sup> bureau, à Bordeaux, j'ai ajouté que cette partie de ma conversation avec M. de Bismark avait eu, de sa part, un caractère qui ne permettait pas de la considérer comme un élément de négociation. Car M. de Bismark m'adressa certaines suggestions que je repoussai ; il me dit qu'en effet il serait possible de traiter dans les conditions qui ont été rapportées hier. (Mouvement.)

Mais il ne pouvait être question que le gouvernement lui-même traitât. Dès lors ceux qui ne craignent pas de dire que la paix a été refusée aux conditions qu'on a rappelées, sont dans une complète erreur. Ils oublient que la Prusse ne voulait pas la conclure avec nous, que nous ne pouvions pas la conclure avec elle. Quel est, en effet, le Français qui, au 18 septembre, aurait voulu acheter la paix, en cédant Strasbourg qui nous donnait l'exemple de l'héroïsme ? (Très-bien !)

Je n'ai point eu à délibérer sur une semblable proposition, et je serais un interprète infidèle des paroles de M. de Bismark, si je disais qu'il y avait eu à cet égard une proposition. J'ai dit au bureau que c'était une simple anecdote. On voit l'inconvénient de porter à la tribune des conversations de bureau.

Avant de quitter M. de Bismark, je lui dis que je comptais rendre publiques nos conversations, mais que dans mon respect des convenances et des règles de la loyauté, je ne le ferais pas sans lui demander sa permission. (Interruption sur quelques bancs.)

Cela peut paraître extraordinaire à quelques



membres de cette Assemblée ; mais ce qui était bien plus extraordinaire à cette époque, c'est la situation dans laquelle se trouvait le Gouvernement, et sa responsabilité qu'il ne fallait pas aggraver par une imprudence.

Je m'étais présenté à M. de Bismark sans caractère officiel, comme le représentant d'un gouvernement de fait, et je ne lui avais pas dissimulé la faiblesse d'une situation que les fautes, les crimes d'autrui nous avaient imposée.

Cette situation anormale, je l'avais acceptée d'un esprit viril, mais j'aurais fait un acte blâmable si j'avais publié, sans son aveu, des conversations qui, à ses yeux, pouvaient avoir un caractère confidentiel.

Si l'on trouve que j'ai poussé trop loin mes scrupules, soit ! Ceci est une affaire d'éducation (Très-bien ! très-bien ! à gauche. — Bruit à droite.)

Voilà l'explication du silence que j'ai gardé sur des propos tenus, en dehors de toute négociation officielle, et si j'ai commis une faute, c'est en les faisant connaître dans un bureau, d'avoir provoqué une regrettable indiscretion. (Interruptions à droite.)

En tout ceci, c'est moi seul que j'accuse, et j'aurais dû dans mes communications au bureau me tenir dans la réserve du texte officiel que j'avais rédigé et donc l'exactitude a été reconnue par mon interlocuteur.

Seul il doit faire foi. Je tiens à rétablir la vérité sur ce point que nous aurions refusé des conditions de paix avantageuses : non, non, il ne faut pas qu'il y ait à cet égard incertitude dans les esprits.

Je crois qu'il est de la prudence de l'Assemblée de clore cet incident. Je le déclare devant Dieu : nous avons, sous le terrible fardeau que nous portons, défendu énergiquement la cause qui nous avait été confiée.

Plusieurs voix. Par qui ?

**M. Jules Favre.** Vous avez voulu des enquêtes, même des actes d'accusation. Je me soumetts à tout, car je comprends que ceux qui ont eu le dangereux honneur de travailler pour le pays dans les terribles conjonctures que nous avons traversées, doivent au pays les comptes les plus sévères et sous les formes les plus sévères. Je les provoque moi-même, mais ce que je comprends moins c'est que ceux qui ont opposé leur poitrine à l'ennemi et à l'ennemi soient attaqués par d'autres qui, retirés à l'étranger, attendaient à l'abri le résultat de nos efforts. (Bruit.)

Est-il vrai, oui ou non, que parmi ceux qui ont eu le triste courage de provoquer la déclaration de guerre, il en est qui se sont empressés de quitter le territoire et de fuir devant l'ennemi ? (Très-bien ? très-bien à gauche ! C'est à ceux-là seuls que je fais allusion. Les attaques de ces hommes ne sauraient nous atteindre et quiconque veut nous attaquer ne doit pas avoir dans son passé le souvenir d'un général français qui a tourné le dos aux Prussiens. (Très-bien ! très-bien !)

Encore une fois, j'accepte, je provoque toutes les investigations, toutes les sévérités de l'Assemblée, mais à une condition : c'est qu'elles ne s'arrêteront pas au 4 septembre, c'est qu'elles remonteront au-delà pour appliquer les lois du pays à ceux qui ont trompé ses représentants afin de jeter la France dans les désastres. (Bruit.)

**M. de Valon.** Je demande la parole.

**M. le président.** J'ai dû donner la parole à M. le ministre des affaires étrangères sur le procès-verbal, à raison d'un incident de la séance d'hier ; nous en sommes encore au procès-verbal, mais l'usage ne permet pas, à propos d'un incident de procès-verbal, de rentrer dans des discussions closes. Déroger à cette règle, ce serait établir un mauvais précédent. (Très-bien ! très-bien !) A moins donc que l'Assemblée ne m'y contraigne, je ne donnerai pas la parole à M. de Valon. (Mouvement divers.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je demande moi-même que M. de Valon soit entendu.

**M. le président.** M. Jules Favre ne consulte que sa loyauté ; je dois consulter le règlement qui, à moins que le sentiment de l'Assemblée ne se manifeste d'une manière contraire, me défend, dans ces circonstances, de donner la parole à M. de Valon. (Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée, consultée, décide que M. de Valon sera entendu.

**M. de Valon.** Je ne retiens du discours de M. Jules Favre que ceci : qu'il ne m'avait pas autorisé à porter l'incident à la tribune. Vous ne m'aviez pas engagé à le faire, monsieur le ministre, mais vous m'y aviez formellement autorisé. (Bruit.)

**M. le ministre.** Nos souvenirs diffèrent.

**M. de Valon.** Si je regrette une chose, c'est d'avoir été le dépositaire de l'anecdote que vous avez confiée au bureau, et non de l'avoir portée à la tribune. (Très-bien ! très-bien à droite !) Je ne reproche pas à M. Jules Favre de n'avoir pas traité de la paix le 18 septembre ; la France était seule juge de son honneur comme elle était seule maîtresse de son salut. (Très-bien ! très-bien !) Je lui reproche seulement, si quelque leur de paix était visible au 18 septembre, de ne l'avoir pas fait connaître à la France. (Applaudissements à droite.)

**M. le général Ducrot.** Nous aurons bien d'autres révélations à faire : nous attendons l'enquête. (Très-bien ! très-bien ! — Bruit !)

**M. le ministre des affaires étrangères.**

res. A Dieu ne plaise que je nie la conversation à laquelle il est fait allusion et que j'engage une discussion personnelle avec l'honorable membre ! Je respecte ses souvenirs, mais je reste fidèle aux miens. Dans cette conversation, je lui ait dit que je n'avais pas d'autorisation à lui donner ou à lui refuser, mais que je ne croyais pas qu'il fût convenable d'entretenir l'Assemblée d'un incident qui s'était passé dans un bureau, et à plus forte raison de ce qui avait pu avoir lieu en dehors du bureau. (Très-bien ! très-bien ! à gauche !)

INFORMATIONS.

On annonce que le ministre du commerce, M. Victor Lefranc est parti pour Londres où l'appellent certaines difficultés relatives à la dénonciation des traités. On croit que M. V. Lefranc sera absent pendant 7 ou 8 jours.

La grande revue qui devait avoir lieu dimanche à Longchamps, est, dit-on, remise à jeudi prochain, à cause du mauvais temps.

Une messe solennelle a été célébrée aujourd'hui mardi à Notre-Dame pour le repos des âmes des victimes de la guerre civile.

On parle d'une modification importante qui serait apportée prochainement au tarif des dépêches entre la France et l'Allemagne. Le prix de ces dépêches serait sensiblement abaissé.

Tous les chefs d'Etats Européens ont adressé au Pape des félicitations à l'occasion du vingtième anniversaire de son avènement au Saint-Siège.

On assure que l'intention du nouveau préfet de la Seine, M. Say, serait de faire enlever la statue de Voltaire du haut piédestal sur lequel l'avait perchée M. Arthur de Fonvielle.

M. Clément Duvernois se porte candidat aux élections de Paris.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Emile Olivier à Paris. Il vient de passer quelque temps à Montecalieri, où la princesse Mathilde possède une propriété.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le corps du général Félix Douay est parti pour Lyon. On assure qu'il a pour mission de désarmer toute la garde nationale de la vallée du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Marseille. Le général Clinchant est encore à Versailles.

Le général de Ladmirault doit rester à Paris avec six divisions, c'est-à-dire environ 60,000 hommes.

On lit dans l'*Echo français* :

Nous apprenons à l'instant, qu'aujourd'hui même, un religieux dominicain a reçu dans une des rues de Paris une décharge d'armes à feu.

Les semences de la Commune ne sont pas détruites, et Paris restera toujours le grenier d'abondance de la Révolution.

Les préfets ont reçu de M. le ministre de l'instruction publique la circulaire suivante :

Paris, le 15 juin 1871.

Monsieur le préfet,

Je suis informé que diverses pétitions sont colportées dans les écoles primaires et que les élèves sont appelés à y apposer leur signature.

Les élèves des écoles doivent rester en dehors de toute agitation publique. Il suffira, pour éviter le retour de l'abus qui m'est signalé, de rappeler aux instituteurs, par l'intermédiaire de MM. les inspecteurs primaires, que toutes les convenances s'accordent pour qu'aucune pétition ni adresse ne soit soustraite dans les écoles publiques.

Agréé, etc.

Le ministre de l'Instruction publique,

Signé : Jules SIMON.

— M. Beaudemoulin, administrateur de la caisse d'épargne de Paris, se présente au suf-

frage des électeurs de la Seine. Si M. de Beaudemoulin est nommé, on peut se préparer à voir renaitre l'âge d'or. Je veux et je puis, dit-il, dans son affiche électorale, sans mendier d'emprunts à l'étranger, sans création d'assignats, sans crise funeste, rétablir le travail sur les plus larges bases, reconstituer tout ce qui a été détruit, payer toutes dettes (loyers et autres) que la guerre a rendu impossible; (sic) abaisser graduellement le prix des denrées de première nécessité; donner à l'agriculture, au commerce et à l'industrie une impulsion inconnue jusqu'ici, éteindre la dette prussienne avec l'espérance de pouvoir traiter amiablement de la rançon de l'Alsace et de la Lorraine. Et tout cela à l'aide d'une combinaison financière d'une solidité à toute épreuve.

Qui pourra-t-on préférer à ce candidat sans pareil.

— On lit dans le *Messenger de Toulouse* : Voici un moyen souverain pour prévenir les révolutions : « Créer immédiatement 500,000 places bien rentées, et dès qu'elles seraient remplies ce qui ne saurait être long, en créer 500,000 autres et ainsi de suite, tant qu'il y aurait de mécontents. »

Il y a des républicains dont les convictions ne vont pas au-delà.

— A Versailles, l'attitude des prisonniers inculpés dans l'affaire de la commune, dit la *Gazette des Tribunaux*, change singulièrement à mesure que leur détention se prolonge. L'état d'affaissement dans lequel était plongés, dès les premiers jours de leur captivité, Rochefort Courbet et quelques autres n'a fait qu'augmenter; Rossel lui-même, assurément le plus vigoureusement trempé, a beaucoup perdu de son assurance.

Tout ce qu'on raconte de lui sur les déguisements qui lui aurait permis d'échapper pendant un temps aux recherches de la police est inexact; l'ancien délégué à la guerre n'a même pas fait couper sa barbe, qui cependant le rendait facilement reconnaissable.

Billoray, qui avait pris la précaution de se faire complètement raser, est fort changé, et on reconnaît difficilement aujourd'hui dans le prisonnier de Versailles le brillant membre de la Commune.

Assi montre toujours un certain sangfroid; celui qui avait pris le titre de son aide de camp, le nommé Fossat, n'a cessé de montrer pour lui le plus grand dévouement. Il a un véritable culte pour celui qu'il regarde comme le régénérateur de la classe ouvrière, et, au cours de l'instruction, il aurait déclaré à plusieurs reprises être prêt à donner sa vie pour lui.

Courbet a manifesté l'intention d'écrire ses mémoires. On dit qu'il a montré une grande irritation en apprenant que le conseil municipal d'Ornans avait ordonné qu'on fit disparaître certain buste de lui qu'il avait offert à la Commune.

Vermorel est dans un état absolument désespéré. Sa blessure, causée par une balle qui l'a frappé au col du fémur, d'abord légère, a pris d'abord une extrême gravité. Il refusa, en effet, dans le commencement de sa captivité, tout espèce de soin, et le mal empira rapidement. Il dut subir, il y a deux jours, une opération chirurgicale des plus douloureuses qu'il supporta courageusement. Cette situation n'a pas permis, jusqu'à ce jour, au magistrat instructeur de l'interroger.

Paschal Grousset ne cesse d'affecter envers tous la plus extrême politesse.

— On lit dans le *Soir* :

M. Courbet a écrit à M. Victor Lefranc une lettre tellement étrange que nous hésitons à en parler. Mais rien n'est plus certain que l'existence de cette épître, dont l'objet est de solliciter du ministre, que M. Courbet a connu autrefois, la grâce de l'ancien membre de la Commune. Celui-ci s'engage, en retour, à rebâtir la colonne de la place Vendôme à ses frais.

Conseil de guerre de Limoges

Le 4 avril dernier, un détachement du 9<sup>e</sup> de ligne devait partir de Limoges pour se rendre à Versailles. Un certain nombre d'ouvriers imaginèrent d'empêcher ce départ : ils se rendirent à la gare, arrêtaient les militaires et finirent, à force de promesses et de menaces, par en désarmer quelques-uns et par empêcher un assez grand nombre de partir.

Les personnes impliquées dans les troubles de Limoges ont été traduites devant un conseil de guerre. Les débats ont duré deux jours.

Le jugement rendu condamne : Par contumace, M. Elie Dubois, camionneur, conseiller municipal, et M. Rebeyrolle,

horloger, à la peine de mort ;

M. Pauliat, encasteur, capitaine de la garde nationale, à trois ans de prison ;

M. Couessac, peintre sur porcelaine, capitaine de la garde nationale, à trois ans de prison ;

M. Roubinet, balancier, à un an de prison et 500 fr. d'amende ;

M. Laporte, aubergiste, à un an de prison ;

M. Maury, sabotier, à été acquitté.

Chronique locale

Par décision de monseigneur :

M. Lacombe, curé de Douelles, a été nommé curé de Parnac.

M. Massabie, chapelain de Roc-Amadour, a été nommé curé de Douelles,

M. Pradayrol, curé de Glanes, a été nommé aumônier de l'hospice de St-Céré.

M. de Larroussille, curé de Calviac, a été nommé curé de Glanes.

M. Roussilles, vicaire de Souceyrac, a été nommé curé de Calviac.

M. Bastide, curé de Lachapelle-Auzac, a été nommé curé de Ginouillac,

M. Salvan, vicaire de St-Céré, a été nommé curé de Lachapelle-Auzac.

M. Roquetanières, vicaire de St-Céré, a été nommé curé de Sabadel (Gorses).

M. Mégecazes, vicaire de Souillac, a été nommé curé de Laval.

M. Filsac, vicaire de St-Urcisse, a été nommé curé de Peyrilles.

M. Mariat, vicaire de Luzech, a été nommé vicaire de St-Urcisse.

MM. Descargues et Peyrolle ont été nommés vicaires de St-Céré.

M. Bouyssou a été nommé vicaire de Luzech.

M. Marty a été nommé vicaire de Souceyrac.

Par arrêté du président du conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 15 juin 1871, M. Brédif, inspecteur des contributions directes à Périgueux, est nommé directeur à Cahors, en remplacement de M. Delzons appelé à St-Etienne (Loire).

M. Delzons emportera dans son nouveau poste l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu à Cahors, comme administrateur ou comme homme privé. Il est impossible en effet d'allier à un caractère à la fois doux et ferme, plus d'aptitude administrative et d'esprit de justice.

De tels hommes honorent l'administration qu'ils dirigent ; on ne peut qu'applaudir au choix du gouvernement qui les distingue et les appelle à des postes plus importants.

M. Carbonnel, ancien conseiller de préfecture, est décédé la nuit dernière, à la suite d'une cruelle maladie, qui depuis longtemps le retenait dans son lit.

Le mauvais temps de dimanche dernier a empêché les processions de sortir des diverses paroisses.

AVIS AU PUBLIC.

La dernière levée des boîtes supplémentaire de la ville, a lieu à 8 heures du soir.

La dernière levée de la boîte aux lettres du bureau a lieu à 8 heures du soir pour le courrier de Gourdon, et à 10 heures pour le courrier d'Assier.

On lit dans le *Journal de Savoie* :

Le ministre de la guerre, désirant hâter la reconstitution de notre cavalerie, vient d'étendre des ordres qu'il avait déjà donnés pour l'achat des chevaux. Nos officiers de remonte achèteront dans la vallée du Rhône, comme déjà ils le font dans le sud-est de la France, les chevaux aptes au service que les cultivateurs leur amèneront.

Le *Journal officiel* contient la promulgation de la loi relative à l'envoi en franchise des lettres adressées aux militaires faisant partie des armées en campagne. La franchise sera maintenue, même après la campagne, pour les lettres à destination des militaires ou marins blessés ou malades, séjournant dans les ambulances. Les mandats seront exemptés des frais de timbre et de poste jusqu'à la somme de 50 fr.



Le ministre de la guerre vient, à la date du 25 mai 1871, d'adresser aux généraux la circulaire suivante :

« Diverses questions m'ont été adressées relativement à l'application de la décision du chef du pouvoir exécutif, en date du 17 avril, qui a accordé aux officiers venant de captivité en Allemagne une indemnité entière pour pertes d'effets. Voici comment cette décision doit être interprétée :

1° L'indemnité est acquise seulement aux officiers qui ont perdu des effets soit par suite de captivité, soit dans les affaires qui ont précédé le jour où ils sont tombés au pouvoir de l'ennemi ;

2° Elle n'est due ni à ceux qui avaient touché des indemnités de même nature, à la suite d'affaires antérieures, s'ils n'ont pas perdu de nouveau leurs effets, ni à ceux qui n'ont pas été replacés immédiatement ou ne sont pas rentrés à leur corps après leur retour des prisons de l'ennemi, ni aux internés de Suisse et de Belgique, ni aux officiers qui étaient restés en France en signant un engagement spécial de ne pas servir durant la guerre ;

3° Si la valeur des effets perdus est inférieure au chiffre déterminé, selon le grade, par les tarifs, il n'y a lieu de ne payer que le montant de l'évaluation rationnelle ; en aucun cas, le taux des tarifs ne peut être dépassé. En appliquant ces dispositions, vous n'oublierez pas que l'allocation concédée n'est pas une gratification, mais qu'elle a pour but de subvenir à des nécessités réelles, d'aider les officiers à s'équiper de nouveau pour pouvoir rendre immédiatement des services à l'état. »

On annonce que le général de Cissey, ministre de la guerre, va prendre un arrêté mettant en non-activité tous les jeunes gens qui se trouvaient à l'Ecole polytechnique au moment de la guerre et qui ont été placés dans des régiments d'artillerie ou de génie, avec le grade de sous-lieutenant au titre de l'armée auxiliaire.

Ces jeunes gens devront retourner à l'Ecole pour y achever d'y passer le temps exigé par les règlements. On ne fera même pas d'exception pour ceux dont le grade a été confirmé par décret du gouvernement de la défense nationale.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

Il est question d'une réforme postale européenne.

Le bureau général des postes allemandes a pris l'initiative d'une conférence postale, à Berlin, à laquelle tous les gouvernements se sont engagés à assister.

On y traitera de l'organisation des tarifs ; et tout particulièrement d'une simplification relative aux envois d'argent, aux paquets, etc., etc.

Il y serait également proposé l'établissement d'un tarif général pour les lettres et l'échange international.

Ceci est une idée française qui a déjà, en partie, été mise à exécution avec l'Angleterre.

Les communications avec Paris étant rétablies,

l'administration de l'enregistrement prévient MM. les négociants qu'ils peuvent, comme par le passé, faire timbrer les papiers à vignettes.

Avis. — Le concours pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire n'aura pas lieu cette année. Les candidats qui s'étaient fait inscrire pour subir les examens et qui se trouveraient avoir dépassé la limite d'âge l'année prochaine, seront admis néanmoins au concours de 1872.

L'été commencera, mercredi prochain, 21 juin, à 9 h. 50 minutes du soir.

Durant le mois de juin, les jours croissent encore de 17 minutes le matin et de 17 minutes le soir ; mais en juillet prochain les journées commenceront à s'écourter : il y aura une diminution de 30 minutes le matin et de 30 minutes le soir.

Nous appelons l'attention de l'autorité sur les denrées alimentaires, apportées chaque matin, au marché, principalement sur les champignons.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* que les champignons vénéneux ont été mis en vente mercredi matin sur la place du Capitole, et la famille D..., habitant rue Peyrolières, a failli être empoisonnée.

Sept personnes ayant mangé de ces champignons furent toutes prises de violentes coliques et de nausées ; heureusement des soins apportés en toute hâte purent conjurer les effets du poison et éviter ainsi de grands malheurs.

Même fait à Saint-Girons (Ariège), le 15 juin :

Une honorable famille de négociants de cette ville, qui avait mangé des champignons au déjeuner, à ressentir, quelques heures après des douleurs d'entrailles très-violentes, suivies de vomissements. Grâce aux remèdes intelligents et énergiques, administrés par MM. Cahors, docteur-médecin, et Cheyron, pharmacien, M. R..., sa dame, son fils aîné, et trois dames employées dans le magasin ont échappé à une mort certaine.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 22 au 27 mai 1871.

- Mathématiques élémentaires.*  
Physique : 1 Pasquet, 2 Guégan.  
*Philosophie.*  
Histoire : 4 Tardieu, 2 Bastide.  
*Mathématiques préparatoires.*  
Histoire naturelle : 4 Bassot, 2 Constanty.  
*Rhétorique.*  
Histoire : 4 Painchenat, 2 Boulzaguet.  
*Seconde.*  
Histoire naturelle : 1 Deloncle, F., 2 Combarieu, A.  
*Troisième.*  
Mathématiques : 4 Reynes, 2 Labie.  
*Quatrième.*  
id. 1 Cambornac, 2 Imberties.

- Cinquième.*  
Anglais : 4 Calmels, 2 Combarieu J.  
*Sixième.*  
id. 1 Bugat, 2 A Deloncle.  
*Septième.*  
Catéchisme : 1 Castagné, N., 2 Grépon.  
*Huitième.*  
id. 1 Chambar, 2 Verdier.  
*Classe préparatoire. — Première division.*  
Orthographe : 1 Bonnet, 2 Martefon.  
*Deuxième division.*  
id. 1 Labie, 2 Rivat.  
*Troisième division.*  
id. 1 Gatorze, 2 Delrieu.  
*Enseignement secondaire spécial.*  
*Deuxième année.*  
Travaux graphiques : 1 Bouygues, 2 Bousuge.  
*Première année.*  
id. 1 Gasc, 2 Couture.  
*Année préparatoire.*  
id. 1 Delheil, 2 Alazard.  
*Le Proviseur, RICHAUD.*  
Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

M. le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M. de Carayon la Tour, qui l'a communiquée au journal la *Guyenne*, de Bordeaux :

Le 6 Juin 1871.

« Je vous remercie, mon cher Carayon, des détails si complets que vous me donnez sur les sinistres événements qui viennent de s'accomplir. Ils sont la honte de l'humanité et feront l'étonnement de l'histoire.

« Le cœur se brise au récit de pareils attentats.

« Paris, voyant revenir, après quatre-vingts ans, les plus mauvais jours de la Terreur, subissant pendant deux mois le joug le plus odieux ; Paris menacé d'une destruction totale par des incendiaires plus spécialement acharnés contre ces incomparables monuments que l'Europe nous envie, voilà bien de quoi confondre toutes les prévisions humaines !

« Mais quelle admirable attitude que celle de nos officiers et de nos soldats ! Quelle abnégation, quelle bravoure dans l'accomplissement de leur douloureuse mission !

« Retrempée dans l'esprit de discipline, l'armée est aussitôt rentrée en possession de toutes ses vertus militaires.

« Il n'est donné qu'au soldat français de se relever si vite et si bien !

« La providence devait une revanche à l'homme qui représente si complètement en France l'honneur militaire. Il a suffi à Mac-Mahon de quelques semaines pour reconstituer une armée digne de lui et de la grande cause qu'il allait servir. Il a su inspirer à ses troupes ce sang froid, cet élan, cette énergie ce sentiment du devoir qui, seuls, pouvaient lui fournir les moyens de venger la civilisation et de sauver la France.

« J'ai lu avec un vif intérêt le récit que vous me faites si bien des plans du maréchal, savamment combinés et fidèlement exécutés, et qui lui ont permis, à l'aide de mouvements tournants, d'éviter l'attaque des barricades les plus formidables et de ménager ainsi la vie si précieuse de

nos soldats. Ma confiance était du reste inébranlable. Je savais trop ce qu'on pouvait attendre de l'illustre maréchal et des braves généraux qu'il avait sous ses ordres.

« Pour vous, mon cher Carayon, vous avez déposé votre vaillante épée. En vous choisissant pour les représenter, vos concitoyens vous ont imposé d'autres devoirs. Vous servez encore la France, car si les bonnes armées sont nécessaires pour protéger les sociétés contre les ennemis du dehors et du dedans, les bonnes lois ne sont pas moins indispensables pour assurer leur stabilité et rendre impossible le triomphe des destructeurs.

« Croyez à ma sincère gratitude et à ma constante affection.

HENRI.

M. de Persigny vient d'arriver à Versailles.

Le prince Joachim Murat, venant de Londres, est de retour à Paris depuis hier.

Il vient se mettre à la disposition du ministre de la guerre.

Le prince Joachim Murat commandait une brigade de la division du général de Forton, à l'armée de Metz, et fut fait prisonnier.

Le prince Napoléon pose sa candidature dans la Charente-Inférieure.

On s'occupe en ce moment, dit le *Constitutionnel*, d'une vaste enquête sur l'Internationale. Elle se poursuit avec beaucoup de soin, de prudence et de sagacité.

Plusieurs de nos représentants à l'étranger ont déjà fourni des renseignements curieux sur les ramifications dans toute l'Europe de cette célèbre société. D'autres documents du même genre sont encore attendus.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de M. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'indisposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6 h	12 h 25	5 h 40
Mercuès	6 18	12 47	5 56
Parnac	6 33	1 7	6 9
Luzech.	6 43	1 20	6 1
Agen	7 2	1 43	6 36
Castelfranc.	7 17	2 1	6 49
Puy-l'Évêque	7 32	2 16	6 59
Duravel	7 54	2 42	7 19
Fumel	8 1	2 49	7 26
Monsempron-Libos. — Arrivée.			

Prix des places.			
de Cahors à :	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Libos	5.80 f	4.35 f	3.20 f
Puy-l'Évêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cett	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
AGEN.	Arr. .... 11 20	Dép. .... 11 20	Arr. .... 11 20
MONTAUBAN	Arr. .... 12 13	Dép. .... 12 13	Arr. .... 12 13
AGEN.	Arr. .... 1 36	Dép. .... 1 36	Arr. .... 1 36
LIBOS.	Arr. .... 3	Dép. .... 3	Arr. .... 3

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
PERIGUEUX.	Arr. .... 11 56	Dép. .... 11 56	Arr. .... 11 56
LIMOGES.	Arr. .... 4 31	Dép. .... 4 31	Arr. .... 4 31
ORLÉANS.	Arr. .... mi 43	Dép. .... mi 43	Arr. .... mi 43
PARIS	Arr. .... 3 55	Dép. .... 3 55	Arr. .... 3 55

VIENT DE PARAITRE :

Trésor Prophétique

(en deux volumes in-18)

EXTRÊMEMENT CURIEUX ET INTÉRESSANT

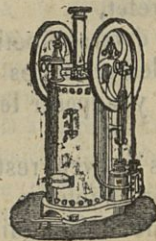
Renfermant : 1° La *Quintessence* des Prophéties, résumé des principaux événements qui, à partir de 1871, doivent précéder la fin du monde actuel ; 2° Un *Choix* de Prophéties annotées ou expliquées, dont la plupart se rapportent aux événements actuels ou peu éloignés. On y trouve annoncée la prochaine revanche nationale de la France et une grande découverte prophétique.

Prix : 1 fr. ; deux exemplaires, 1 fr. 60 ; quatre exemplaires, net, 3 fr., payables en timbres-postes, et mieux, en mandat-poste. Vingt exemplaires net 6 fr. 50.

Prière de communiquer cette annonce : bonne œuvre de propagande. — Une remise spéciale sera remise aux propagateurs.

Adresser les demandes affranchies à M. TOURNEMIRE, auteur-éditeur à Seychalles (Puy-de-Dôme).

MACHINE A VAPEUR



INEXPLOSIBLE

Livrée et montée à domicile. GARANTIE

HTE MARINONI

67, RUE DE VAUGIRARD, 67

PARIS.

A VENDRE

Une *Calèche* presque neuve, repeinte à neuf à un ou deux chevaux, avec tous les accessoires.

S'adresser à M. LAFFAGE, à Condé-otsu à M. ESCUDIER, carrossier, garterie, ontaille, à Cahors.

A VENDRE

Le fond de Commerce et Magasin de Draperie, Nouveauté et Chapellerie, dépendant de la faillite du sieur ALFRED DELMON, négociant, rue Mac-Mahon et place de la Liberté, à Sarlat.

Pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> ALCIME SAUTET, agréé près le tribunal de commerce de Sarlat, syndic définitif de ladite faillite.